



56350
Distr.
LIMITEE

E/ECA/HUS/9
13 janvier 1984

Original : ANGLAIS
FRANCAIS

NATIONS UNIES

CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

Deuxième réunion du Comité régional intergouvernemental
mixte des établissements humains et de
l'environnement

Addis-Abeba (Ethiopie) 16-21 janvier 1984

48
5059
Note brève sur le projet régional proposé pour "l'amélioration
des matériaux de construction locaux", financé par le Groupe
de travail du CAC* sur la science et la technologie au
service du développement

* Comité administratif de coordination des Nations Unies.

I. INTRODUCTION

1. La Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement, qui s'est tenue à Vienne en août 1979 ^{1/}, a souligné la nécessité de combler le fossé que sépare les pays développés des pays en développement et de renforcer les capacités propres des pays en développement dans le domaine de la science et de la technique. Un plan d'opérations, arrêté pour la mise en oeuvre du Programme d'action de Vienne pour la Science et la technique au service du développement, adopté par la Conférence, recommandait l'identification des activités, dans le domaine de la science et de la technique, qui devraient être entreprises en commun par les organisations du système des Nations Unies.
2. Dans sa résolution 34/213 ^{2/}, l'Assemblée générale des Nations Unies a fait sien le programme d'action de Vienne pour la science et la technique au service du développement, décidé de créer un comité intergouvernemental de la science et de la technique au service du développement et invité le Comité administratif de coordination à prêter son concours au Comité intergouvernemental, à la demande de celui-ci. Par la suite, un groupe de travail spécial du CAC a identifié 24 propositions de projets qui devront être mises en oeuvre conjointement par une trentaine d'institutions spécialisées du système des Nations Unies. Tous les États membres de l'ONU, et tout particulièrement les pays en développement, ont déjà été contactés par le Centre des Nations Unies pour la science et la technique au service du développement pour qu'ils puissent manifester l'intérêt particulier qu'ils portent à l'une ou à l'autre des 24 propositions de projets.
3. Au nombre de ces propositions en figure une concernant l'"Amélioration des matériaux de construction locaux". L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a été désignée par le Groupe de travail du CAC pour assurer la direction de ce projet. Dans cet effort, la FAO coopère avec le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat), la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA), la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), l'Organisation internationale du travail (OIT), l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI).
4. Les plans du projet ont été arrêtés sur une base globale, compte tenu des problèmes particuliers qui se posent dans les diverses régions, et pour obtenir les résultats concrets et pratiques qui contribueraient sensiblement à l'utilisation accrue des matériaux de construction dans les pays en développement, la FAO a recommandé l'adoption d'une approche régionale de l'exécution du projet. A ce titre, la FAO, avec le concours actif de la CEA et d'experts de quelques pays africains a conçu un projet régional pour l'Afrique. La proposition de projet tient dûment compte des fondements déjà posés par le programme de la CEA pour le développement des industries des matériaux de construction et du bâtiment, financé jusqu'à ce jour par le Programme des Nations Unies pour le développement. Compte tenu du lien étroit qui existe entre l'industrie des matériaux de construction et d'autres secteurs de l'économie nationale,

^{1/} Voir rapport de la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement, Vienne, 20-31 août 1979 (publication des Nations Unies, no. de vente 79.I.2 et rectificatifs).

^{2/} Résolution 34/213 de la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement, 23 janvier 1980.

y compris l'alimentation et l'agriculture, l'industrie, les transports, les établissements humains, l'éducation, la science et la technique, son développement représente nécessairement un processus continu. Le projet du groupe de travail du CAC sur l'amélioration des matériaux de construction locaux est donc supposé renforcer ce processus et contribuer à l'atténuation des problèmes actuels liés aux quantités de matériaux de construction disponibles pour les programmes de logements et de construction dans les pays de la région africaine.

5. La présente note sur le projet a été établie par le secrétariat de la CEA, à la demande du siège de la FAO, pour examen par le Comité régional intergouvernemental mixte des établissements humains et de l'environnement.

II. OBJECTIFS ET RESULTATS DU PROJET

6. La formulation du projet se justifie par l'existence, dans les pays africains, d'une masse de connaissance sur le nombre de matériaux de construction locaux que l'on pourrait fabriquer et utiliser dans les programmes de logements et de construction en zone urbaine comme en zone rurale. A ce jour, le principal problème a été de traduire ces connaissances accumulées dans des projets concrets qui contribueraient à stimuler, à l'avenir, le développement, l'amélioration et l'utilisation des matériaux de construction locaux. Le projet régional proposé aura ainsi pour but d'appréhender les principaux facteurs qui ont jusqu'ici entravé l'utilisation généralisée des matériaux de construction locaux.

7. Dans le cadre de l'objectif général - promotion de l'utilisation des matériaux de construction locaux ^{3/} dans les pays de la région africaine, - s'inscrivent les objectifs immédiats définis ci-après :

- i) Identifier et revaloriser les techniques de construction appropriées, fondées sur l'utilisation des matériaux de construction locaux;
 - ii) Encourager l'éducation, la recherche et la formation afin de maintenir et d'améliorer les techniques et les compétences créées pour la production et l'utilisation des matériaux de construction locaux;
 - iii) Encourager la participation active des gouvernements, de l'industrie du bâtiment et des concepteurs/projeteurs dans la promotion de l'utilisation des matériaux de construction locaux appropriés;
 - iv) Aider les pays à formuler et à exécuter les projets, le but étant de développer ou d'encourager l'utilisation des matériaux de construction locaux;
- et
- v) Stimuler la coordination des activités relatives aux matériaux de construction locaux au sein des organismes des Nations Unies.

^{3/} Dans le présent contexte par "matériaux de construction locaux", il faut entendre les matériaux de construction fabriqués à partir des matières premières disponibles sur place et qui peuvent être produits et utilisés avec les compétences et l'équipement qui existent sur place.

8. Le projet devrait fortement contribuer aux efforts nationaux, sous-régionaux, et régionaux destinés à renforcer et à soutenir l'utilisation rationnelle des matériaux de construction locaux éprouvés dans les programmes de logement et de construction. Au nombre des résultats attendus du projet figurent les suivants :

- i) Préparation de manuels sur la fabrication et l'utilisation de matériaux de construction locaux déterminés;
- ii) Usines pilotes sous-régionales de démonstration pour la production des matériaux de couverture pour toitures et de liants;
- iii) Bâtiments modèles de démonstration pour l'utilisation des matériaux de construction locaux disponibles;
- iv) Etudes de faisabilité aboutissant à l'élaboration de projets nationaux pour l'utilisation des matériaux de construction locaux;
- v) Matériels d'enseignement (livres, diapositives, films);
- vi) Centres sous-régionaux dans les institutions existantes pour l'enseignement, la formation, la recherche et la coordination de la recherche pour la promotion des matériaux de construction locaux;
- vii) Personnel qualifié (architectes, ingénieurs, artisans).

III. FINANCEMENT DU PROJET

10. Le coût du projet est estimé à environ 2,5 millions de dollars des Etats-Unis sur une période de cinq ans. Les fonds nécessaires à l'exécution du projet doivent être mobilisés avec le concours du groupe de travail du CAC sur la science et la technique au service du développement et des organismes des Nations Unies qui y participent. La FAO a déjà alloué un montant de 28 000 dollars pour les préparatifs du projet, y compris la préparation du descriptif, un rapport sur "l'état de la technique" et un programme de travail détaillé pour le projet.

11. Le projet est conçu comme un projet principal dans le cadre duquel les pays participants seront encouragés à prendre l'initiative de projets nationaux adaptés aux besoins et aux conditions propres à chaque pays. Le projet régional aidera à formuler des politiques et à mobiliser les ressources requises pour la mise en oeuvre de ces projets nationaux.

IV. MISE EN ROUTE DU PROJET

12. Dans la mesure où les fonds requis auront été mobilisés, le projet pourrait démarrer le 1er juin 1984. Toutefois, la FAO, en tant qu'organisme directeur, a déjà effectué certains travaux préparatoires. Un projet de descriptif préparé par la FAO a été examiné par un comité interorganismes composé de représentants de la FAO, de la CEA et du CNUEH (Habitat), de l'UNESCO et de l'ONUDI au cours du

symposium CIB-RILEM 4/ sur les matériaux de construction convenant aux habitations à bon marché, tenu à Nairobi (Kenya) en novembre 1983. Le Comité a décidé qu'il conviendrait de réviser le document de façon à y incorporer les décisions et recommandations du symposium sus-mentionné.

13. Le descriptif a été ultérieurement révisé par un groupe composé de quatre experts africains invités par la FAO, ainsi que de représentants de la FAO et de la CEA, au cours d'une séance de travail d'une semaine organisée à Addis-Abeba (Ethiopie) en décembre 1983. La FAO procède actuellement à la mise en forme définitive du descriptif de projet qui sera présenté au groupe de travail du CAC sur la science et la technique au service du développement.

V. LE ROLE DES GOUVERNEMENTS AFRICAINS

14. Le succès de la mise en oeuvre de ce projet régional exigera l'appui et la participation active des gouvernements des pays africains. On s'attend tout particulièrement, entre autres, que les gouvernements :

- i) fassent savoir s'ils souhaitent participer au projet;
- ii) fournissent les moyens et conditions propres à faciliter la réalisation des éléments des activités liés au projet qui seront exécutés dans leur pays;
- iii) entreprennent, dans le cadre de la mise en oeuvre du projet régional, des projets nationaux adaptés à la promotion des matériaux de construction locaux ou renforcent les projets en cours d'exécution;
- iv) détachent des experts nationaux qui participeront aux activités du projet, y compris missions d'études, réunions d'experts, création d'usines/pilotes et construction de bâtiments de démonstration.

15. Le Comité régional intergouvernemental mixte des établissements humains et de l'environnement a déclaré prioritaire, le développement des matériaux de construction et des industries du bâtiment dans les pays de la région. Le projet proposé, qui sera bâti sur les fondements déjà posés par la CEA à cet égard et complètera les efforts que poursuivent actuellement le secrétariat de la CEA et d'autres organismes du système des Nations Unies, aidera à réaliser les objectifs arrêtés par le Comité pour le secteur des matériaux de construction et du bâtiment. Le Comité devrait donc donner la priorité à la mise en oeuvre du projet et invite les gouvernements des Etats membres de la CEA à l'assurer de leur appui le plus complet.

4/ CIB - Conseil international du bâtiment pour la recherche, l'étude et la documentation.

RILEM - Réunion internationale des laboratoires d'essais et de recherches sur les matériaux et les constructions.

VI. CONCLUSION

16. La création, dans les pays de la région africaine, d'une industrie des matériaux de construction vraiment autonome exige que les gouvernements renouvellent l'engagement politique qu'ils ont pris de lancer, d'appuyer et de soutenir les actions qui aideraient à éliminer les goulets d'étranglement et les préjugés existants, et conduiraient à l'utilisation accrue des matériaux de construction locaux dans les projets de construction de logements et autres bâtiments. Dans le passé, la dépendance à l'égard des matériaux de construction importés s'est avérée non seulement onéreuse du point de vue de l'utilisation de devises, mais elle a aussi provoqué de graves pénuries car de nombreux gouvernements n'ont pas pu attribuer des fonds suffisants à l'importation de ces matériaux.

17. La proposition de projet relative à l'amélioration des matériaux de construction locaux (en Afrique), avancée par le Groupe de travail du CAC sur la science et la technique au service du développement, dont la FAO assumera la direction, et qui sera mise en oeuvre avec la collaboration active de la CEA et d'autres organismes concernés du système des Nations Unies, cherchera à renforcer les efforts déployés dans de nombreux pays de la région pour résoudre les problèmes chroniques qui caractérisent l'offre de matériaux de construction, grâce à une exploitation accrue des ressources locales.

18. Les gouvernements africains sont donc priés de s'engager à prendre une part active dans l'exécution du projet de façon à compléter et à renforcer leurs propres programmes de promotion de l'utilisation accrue des matériaux locaux dans le logement et le bâtiment, en zone urbaine comme en zone rurale.

19. Le Comité régional intergouvernemental mixte des établissements humains et de l'environnement est aussi invité à apporter son appui à la proposition de projet, d'autant que le succès dans la réalisation des objectifs de ce projet contribuera beaucoup à la création d'une industrie des matériaux de construction autonome dans la région africaine, qui s'inscrit en priorité dans l'ordre des préoccupations du Comité.